



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
2958-2814**

Numéro 006, Mars 2024

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

revue.akiri-uao.org



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

auré HAL
accès aux données
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel
“(RE)CUEILLIR
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>



<http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

ORCID

<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

REVUE ELECTRONIQUE

AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)

I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Esohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Maître conférences, Université Alassane Ouattara

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara
 OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara
 MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 TOPPE Eckra Lath, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,
 ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara
 SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
 ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara
 KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny
 MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny
 BALDÉ Yoro Mamadou, Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
 MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

Sjifactor : <http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

ORCID : <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue *AKIRI* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

Études hispaniques

1. **La pragmatique en la enseñanza del ELE/ L2:
aproximación a algunos manuales diseñados y usados en Camerún y España**
Roseline FOUODJI WAGOUM Epse DJATSA 1-19

Lettres Modernes

2. **Problématique de l'emploi de la virgule dans *Les Sept douleurs*
de William Aristide Nassidia Combarry**
Tilado Jérôme NATAMA..... 20-36
3. **La masculinisation de l'esprit féminin :
réalisme ou surréalisme dans *Le Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir**
Vincent NAINDOUBA & Serge Simplicie NSANA..... 37-50
4. ***Le roi de Kahel* de Tierno Monénembo : un roman historique à tonalité épique**
Komi Seexonam AMEWU..... 51-72
5. **Dynamique des langues et politique éducative au Mali**
Ousmane Ag NAMOYE & Aldiouma KODIO, 73-88

COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

6. **Description morphosyntaxique de l'adverbe du marka**
DAO Nébremy 89-107
7. **Cadre stratégique pour la refondation au Mali :
reconstruction et déconstruction d'une communication**
Adama KODJO..... 108-124

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Archéologie

8. **Protection des sites archéologiques au Burkina Faso :
le cas du chantier école de Wargoandga**
Lassina SIMPORÉ & Fonyama Elise THIOMBIANO, épouse ILBOUDO 125-138

Histoire

9. **Coopération néerlandaise et développement socioéconomique
du Burkina Faso : cas du PDI/Z (1983-2006)**
Sébastien GUIPO..... 139-155
10. **Le contrôle de la production d'huile par le monopole d'état dans
l'Égypte antique sous domination gréco-romaine**
YAPI Fulgence Thierry 156-167
11. **Eschine et la paix à Athènes au ive siècle avant Jésus-Christ :
dialogue et négociations avec le royaume de Macédoine**
OULAI Fabrice & DAGO Thomas DADIE..... 168-180

- 12. Crises de succession au *Moogo*, de 1897 à 1983 :
cas du *Konkiistēnga* et *Tema***
François RIBOU..... 181-199
- 13. L'art plastique contemporain burkinabè sous l'influence de l'école
des *Avant-gardes* : analyse de quelques productions d'artistes**
Boukary DABAL & KY Jean Célestin..... 200-218
- 14. Les relations controversées entre les musulmans et l'administration
française dans la région de Grand-Bassam (1922-1949)**
Amon Jean-Paul ASSI,..... 219-236
- Géographie**
- 15. Des classes sous paillotes pour étendre l'accès à l'éducation
en milieu rural burkinabè**
Issiaka OUEDRAOGO, Goama NAKOULMA & Aude NIKIEMA 237-254
- 16. Impact des mesures barrières du covid-19 sur les revenus agricoles
des paysans dans la sous-préfecture de Lakota**
Jean-François Aristide GBODJE..... 255-271
- 17. Analyse de la dynamique spatio-temporelle de l'occupation du sol
dans la commune de Niakhar (Fatick, Sénégal) entre 2000 et 2022,
à travers des outils de la télédétection**
Ibrahima DIOUF & Mohamed Lamine NDAO 272-290
- 18. Variabilité climatique dans la Province du Mouhoun
au Burkina Faso de 1991-2021**
Amadou ZAN, Abdoul-Azize SAMPEBGO & Joachim BONKOUNGOU..... 291-302
- 19. Impacts des stations de lavage de véhicules sur l'environnement
et la santé à Korhogo**
DIOMANDE Gondo, Lacina Adama FOFANA & SORO Nambé Arouna..... 303-320
- 20. Exploitation agricole et dégradation forestière dans le département
de Soubré (sud-ouest de la Côte d'Ivoire)**
Mathieu Jonasse AFFRO, Assoh Hortance Aman Epse N'GUESSAN,
Nambegué SORO & Kouamé Felix KOUADIO..... 321-337
- 21. Disparités spatio-temporelles des formations sanitaires publiques
À Brazzaville en république du Congo**
Berchmans Giraldo Audron & Clotaire Claver Okouya..... 338-356
- 22. Recourir aux soins traditionnels à Ouagadougou :
une question de distance ?**
Sidbéniwendé Esaïe Yanogo 357-371
- 23. Des initiatives comportementales pour une gestion organisée
des déchets en commune V de Bamako (Mali)**
Seydou A. TOGOLA, Baba COULIBALY & drissa KELLY 372-386

Philosophie

- 24. Ce que la paix veut dire chez Nietzsche**
Ndéné MBODJI 387-398
- 25. Vers un auto-impérialisme du développement durable :
une analyse bioéconomique de la crise environnementale**
ABLO Ange & OUATTARA Attchoumounan Paulin 399-417
- 26. Platon, Abû Nasr al-Fârâbî et Rousseau :
à propos de l'éducation. Enjeux de la réflexion pour Afrique**
Pamphile BIYOGHE & Alain BOULINGUI MOUSSAVOU 418-429

Anthropologie et sociologie

- 27. Les facteurs explicatifs du retour à la défécation à l'air libre
dans la commune de Karimama au Nord-Bénin**
Soulé EL HADJ IMOROU..... 430-443
- 28. Crise sécuritaire, écoles bilingues et irrédentisme linguistique
au Burkina Faso**
Zomenassir Armand BATIONO..... 444-457
- 29. Pratiques potières dans le District de la vallée du Bandama en Côte d'Ivoire**
Dja Flore KOUASSI-LAGO, Drissa DIARRASSOUBA Bintou TIOTE,
Saran CISSOKO COULIBALY & Lacina COULIBALY 458-475
- 30. Perceptions du VIH et non-observance au traitement antirétroviral
chez les personnes vivant avec le VIH suivies à l'hôpital de jour
du CHU de Bouaké (Côte d'Ivoire)**
Yéchinmédjo SORO..... 476-488
- 31. Perceptions sociales de la gravité de l'ulcère de Buruli chez les
communautés Baoulé et Bété de Taabo, Djébonoua et Daloa (Côte d'Ivoire)**
Navouon FANNY & Koffi Dermane KOUAKOU..... 489-502
- 32. Analyse des tendances lourdes à l'objectivation du projet
de gestion durable des mangroves à Ouidah au Bénin**
Appolinaire D. GNANVI 503-519
- 33. Structures publiques et privées dans la lutte contre
le VIH/sida à Bouaké : ambivalences et logiques**
Affoua Toutouwa Marie ADOU, Dimi Théodore DOUDOU,
Zié Adama OUATTARA & Lorraine Nadia KOUADIO..... 520-543

Science de l'éducation

- 34. Les difficultés de l'expression orale des étudiants arabophones libyens,
cas des étudiants du département de français de Waddan**
Fodé Baba KEITA..... 544-557

Sciences juridiques et politiques

- 35. An assessment of the challenges of representation
of Cameroonian women in politics**
Stanley Chung DINSI..... 558-575



Dynamique des langues et politique éducative au Mali

Ousmane Ag NAMOYE

*Etude française comparée / Arts du spectacle,
Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako,
Email : agnamoyeousmane@gmail.com*

&

Aldiouma KODIO

*Sociolinguistique,
Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako
Email : aldioukodio1978@gmail.com*

Résumé

La pluralité des langues constitue une des pratiques les mieux partagées en Afrique. Le Mali avec treize langues nationales ne fait l'exception à cette règle. La présence de la langue héritée de la colonisation (le français), contribue à complexifier encore davantage l'enseignement. On peut donc affirmer qu'au Mali, le plurilinguisme est devenu la règle et l'unilinguisme l'exception. Cette diversité linguistique est à mettre en rapport avec l'immensité du territoire, la pluralité des entités ethnoculturelles, le contexte de l'oralité (qui favorise la diversité linguistique). Après plus de quarante-quatre ans d'indépendance, l'introduction des langues nationales dans le système éducatif au Mali, suscite des interrogations. L'objectif de l'étude est de cerner la dynamique des langues et la politique linguistique au Mali. Il s'agit également d'appréhender l'impact de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif du pays. En plus des recherches documentaires, cette étude fait recours à l'approche qualitative de collecte des données de terrain. Les résultats révèlent que l'extension de l'enseignement bilingue au niveau secondaire, se heurte à un certain nombre d'obstacles à savoir technique, psychologique, pédagogique et méthodologique, juridique et politique.

Mots clés : diversité linguistique, dynamique des langues, éducation formelle, plurilinguisme, unilinguisme.

Language dynamics and education policy in Mali

Abstract

The plurality of languages is the best shared thing in Africa. Mali, with thirteen national languages, cannot be an exception to the rule. The presence of the language inherited from colonization (French), far from simplifying things, contributes to making teaching even more complex. We can therefore affirm that in Mali multilingualism is the rule and monolingualism the exception. This linguistic diversity may be related to the immensity of the territory, the plurality of ethnocultural entities, and the context of orality (which promotes linguistic diversity). This is why the introduction of languages in Mali into the education system, after more than forty-four years of independence, is experiencing hesitation, whether justified or not. The objective of the study is to highlight not only the dynamics of languages and language policy in Mali but also to show the impact of the introduction of national languages into the educational system. The qualitative approach was used for data collection through documentary research. The results reveal that the extension of bilingual education to the secondary level encounters a certain number of obstacles, real or supposed, of a technical, psychological, pedagogical, methodological, legal and political nature.

Key words: Formal education - Language dynamics - Monolingualism - Plurilingualism - Linguistic diversity.

Introduction

La coexistence sur le territoire Malien de plusieurs langues, ou de dialectes d'une même langue constitue une problématique nécessitant réflexion. Cette problématique, mal posée peut être porteuse de germes de conflit. Bien abordée, elle peut constituer de grains d'espoir. À l'instar des rapports de forces existant entre les humains, Etats, certaines langues ont beaucoup d'influences dans les pratiques quotidiennes. C'est-dire que certaines langues ont de l'influence sur d'autres.

En matière de langues, comme s'il s'agit des humains, certaines situations sont plus prévisibles que d'autres. D'ailleurs ne dit-on pas souvent que la diversité linguistique est inhérente à la société humaine et la biodiversité à la nature – le souffle qui garantit la vitalité des êtres et des espèces ? Nous n'avons pas la prétention de faire une typologie des situations des langues au Mali, car, y penser consiste à distinguer ou à caractériser un état homogène ou hétérogène, comme cela se faisait dans les années 1960- 1970 (P. Alexandre 1967 ; M. Houis et R. BOLE-RICHARD¹, 1976). Dans cette étude, il s'agit de distinguer plusieurs degrés dans la pluralité des langues¹.

Selon cette distinction, le Mali fait partie des états modérément multilingues pour dire en clair, qu'il bénéficie d'une grande langue véhiculaire permettant à l'ensemble de la population de communiquer de façon relativement aisée (J. L. CALVET, 1987).

Pour ce travail, nous nous référons aux ressources documentaires et à l'approche qualitative pour analyser le contenu des discours. Cela permet d'examiner la dynamique de l'enseignement des langues. Les méthodes qualitatives s'appuient sur l'exploration en profondeur, l'interprétation et la compréhension des phénomènes sociaux. Dans ce cas, nous avons privilégié l'analyse de contenu en vue d'identifier et d'examiner systématiquement le contenu de documents exploités en rapport avec la dynamique des langues et politique éducative au Mali.

Cette étude comprend cinq parties. Dans la première partie, nous examinons la dynamique des langues et la politique linguistique au Mali. La deuxième partie aborde la question de l'aménagement linguistique. La troisième partie traite l'introduction des langues nationales dans le système éducatif du Mali. La quatrième partie met l'accent sur le parcours des langues

¹ Estimation du linguiste britannique David Dalby. Voir Ngalasso, 2007b : 234-235

nationales dans le système éducatif du Mali. Enfin, dans la cinquième partie, il est question de difficultés de mise en œuvre de l'introduction des langues nationales au Mali.

1. Dynamique des langues et politique linguistique au Mali

1.1. La dynamique des langues.

Toute situation linguistique est dynamique. Elle évolue bien sûr rarement vers une symbiose ou harmonie totale, mais elle aboutit souvent à la diglossie, voire à la polyglossie, c'est -à-dire à la hiérarchisation des langues, à la domination des unes sur les autres. La coexistence de ces langues autochtones (locales ou supra locales) dont beaucoup sont intra régionales, interrégionales², interétatiques³ ou transfrontalières⁴, avec la langue française qui jouit d'un statut «supérieur» et exerçant des fonctions plus prestigieuses (fonctions de l'administration, du parlement, de l'enseignement) fonde l'idée d'une diglossie à plusieurs étages correspondant à une pyramide à trois niveaux⁵ : le premier niveau de la pyramide est occupé par le français qui fait office de façon exclusive, de statut de langue officielle et de référence, le second niveau de la pyramide est occupé par les langues locales de grande diffusion nationale ou régionale exerçant une fonction de langues véhiculaires et au troisième niveau de la pyramide nous avons les langues locales de statut ethnique et à fonction vernaculaire.⁶

La dynamique des langues se compose inévitablement de leur expansion, de leur régression et de leur extinction (M. DIA, 2017). Ces effets qui sont mesurables sur le plan géographique, démographique et fonctionnel, sont des normes liées à la vitalité même des langues et à leur contingence en tant qu'organisme. En terme clair, la dynamique d'une langue est liée à son importance économique, démographique, et politique. L'avenir d'une langue doit se lire sur les marchés et dans son pourcentage de transmission (A. I. SOW, 1997 ; A. OUANE et C. GLANZ, 2010).

La variation linguistique au niveau sociale est porteuse de germes suscitant l'émergence de nouvelles langues. C'est pourquoi, certaines langues au Mali sont menacées dans leur existence du fait du dynamisme des langues plus « puissantes » qu'elles. Nous nous appuyons sur les

² Les langues au Mali occupent selon la division sud, centre, nord les mêmes espaces que les ethniques mais sont quand bien même sous-jacentes.

³ Interétatiques : partagées par au moins deux états.

⁴ Transfrontalières : traversées par la frontière séparant plusieurs états.

⁵ Voir Ngalasso(1986) et la revue *Politique africaine*, numéro 23 (Des langues et des Etats), Paris, Kartala.

⁶ La « langue vernaculaire » ici est employée dans un sens rénové par les sociolinguistes (notamment Labov 1976 et Gobard 1976), est une langue identitaire qui se distingue de la « langue véhiculaire » (autre fonction) qui est un moyen de communication avec des gens extérieurs à sa communauté. L'expression « langue vernaculaire » n'est donc pas à confondre avec *dialecte* (variété régionale, historique ou sociale d'une langue) ni avec le patois (langue devenue résiduelle)

propos de certains linguistes⁷ qui prédisent que dans 100 ans, près de la moitié d'entre elles disparaîtront de la surface de notre planète. C'est ce que M. M. NGALASSO (2007a ; 2007b) a qualifié d'effet de glottophagie. Les langues dites internationales et nationales se développent au détriment de certaines langues appelées *langues résiduelles* qui sont particulièrement exposées à cette mort programmée (le dawsack dans la région Ménaka, le Samago dans la région de Sikasso, le komere et le boboramu dans la région de Ségou...)

Les langues faisant partie du patrimoine culturel inestimable du Mali, toute disparition est une perte irrémédiable. Seule une action politique peut canaliser l'évolution des langues. Les pratiques conscientes des usagers et les interventions volontaristes du gouvernement jouent un rôle non négligeable pour déterminer le sens de l'évolution des rapports entre les langues. C'est là que se trouve tout le fondement de ce qu'on peut appeler une politique linguistique.

1.2. La Politique linguistique au Mali :

La langue étant un fait de culture très particulier, un facteur de développement et un moyen de gouvernement, toute politique linguistique doit prendre conscience de son importance. Aucun pouvoir n'est efficace sans l'établissement d'une communication sans faille entre gouvernants et gouvernés et cela dans une même langue maîtrisée par tous. En d'autres termes, pour avoir une politique linguistique, il faut savoir concilier les objectifs de communication et d'éducation avec les projets du développement national. Il s'agit entre autres d'opérer des choix, de dégager les moyens financiers humains et techniques, d'engager une action sur les mentalités et sur les langues elles-mêmes : (structures phonétiques et graphiques, morphologiques et syntaxiques, lexicales et sémantiques.)

L'élaboration d'une politique linguistique doit avoir comme base fondamentale une bonne analyse de la situation linguistique. Il s'agit d'évaluer, le nombre des langues en présences, le nombre de leurs locuteurs, l'état d'avancement des travaux descriptifs pour chaque langue, le niveau standard et normal, l'importance de la production écrite, l'importance de la demande sur le marché linguistique face aux autres langues, le degré d'intégration dans les secteurs publics. Sur ce plan, le Mali possède une bonne politique linguistique qui est née après les différentes réformes et innovations de 1962, 1969 et 1999. P. GUINDO (2015 :7) admet, « La politique linguistique du Mali ambitionne de refléter la volonté d'attachement à notre identité culturelle, la sauvegarde des aspects positifs de nos traditions, l'appartenance à travers nos langues à une

⁷ Selon la SIL (Société International de Linguistique, au départ Summer Institute of Linguistics, 3000 langues seraient aujourd'hui menacées dans le monde.

nation unie, indivisible et responsable, ayant un destin commun et répondant à sa devise : "Un Peuple- Un But- Une Foi" ». En d'autres termes, la politique linguistique du Mali se présente de ce fait non seulement comme un moyen privilégié de consolidation de l'unité nationale, mais aussi comme un puissant levain du développement endogène du pays.

Il faut souligner qu'il existe plusieurs modèles de politique linguistique : explicites, implicites, dirigistes ou libéraux.

Cependant, le constat non reluisant est que dans la plupart des Etats africains, les langues européennes sont « officielles ». Seuls l'Ethiopie avec l'amharique, la Somalie avec le somali, l'Algérie, l'Egypte, la Lybie, le Maroc, le Soudan et la Tunisie avec l'arabe ont une langue nationale exclusive comme langue officielle.

Pour la reconnaissance des langues et pour leur valorisation, d'énormes efforts ont été faits au Mali. Cependant, beaucoup reste à faire. Plusieurs actions significativement positives ont été réalisées depuis les indépendances jusqu'à nos jours. Au niveau continental aussi des principes ont été définis et des textes réglementaires élaborées dans le cadre de l'UA⁸ ; des institutions ont été créées pour l'étude des langues et traditions africaines.⁹

Il est clair que l'exclusion des langues nationales dans l'enseignement, de l'espace public et de l'activité économique est vraiment dommageable pour un pays. Elle hypothèque non seulement la souveraineté du pays, mais aussi son identité nationale, compromettant du coup le vivre ensemble. C'est pourquoi, un aménagement linguistique semble nécessaire afin d'asseoir une bonne politique linguistique.

2. L'aménagement linguistique

L'aménagement linguistique sous-entend une planification, un changement linguistique. Il se fonde donc sur une dimension institutionnelle et non institutionnelle, c'est-à-dire qu'il relève de la conjugaison des efforts de l'état et de la société civile. La réussite d'un aménagement

⁸ *La charte culturelle de l'Afrique-OUA*, Port Louis, 1976, *Le Plan d'action linguistique pour l'Afrique*, Addis-Abeba, juillet 1986, *Le Plan décennal de l'OUA sur les langues et traditions orales*, 1987, Création de l'Académie Africaines des langues, juillet, 2001, Proclamation de l'année 2006, comme « année des langues africaines », Khartoum, 2006.

⁹ Le CELTHO (Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par la Tradition Orale) basé à Niamey au (Niger), le CERDOTOLA (Centre Régional de Documentation sur les Traditions Orales et les Langues Africaines) à Yaoundé au (Cameroun), le BASE (Bureau Africain des Sciences de l'Education) devenu IPED (Institut Panafricain de l'Education pour le Développement) à Kisangani puis Kinshasa (Rép. Dém. DU Congo), l'ICA (Institut Culturel Africain), à Dakar (Sénégal), CICIBA (Centre International des Civilisations Bantoues), à Libreville (Gabon), l'ACALAN (Académie Africaine des Langues) à Bamako (Mali)

linguistique porte d'abord sur le statut et les fonctions des langues, ensuite sur les structures de la langue et enfin sur les moyens stratégiques.

2.1. Le statut juridique :

Nous avons trois composantes ou options : il s'agit d'abord de désigner la/les langue(s) officielle(s) de travail, ensuite de définir les fonctions sociales attribuées à ces langues dans la vie publique, enfin déterminer les domaines d'emploi.

C'est donc à la loi que revient la mise en œuvre des différentes dispositions relevant du pouvoir législatif, ou à la réglementation, c'est-à-dire l'ensemble des dispositions administratives prises par le pouvoir exécutif.

2.2. La structure des langues :

La structuration des langues compte beaucoup dans l'aménagement linguistique. C'est pourquoi, il faut toujours un certain nombre d'actions :

- Une action technique qui relève du linguiste (description des langues) ;
- Du grammairien (normalisation orthographique ou grammaticale) ;
- Du terminologue (innovation de la terminologie technique ou scientifique) ;
- De l'écrivain (codification ou fixation des formes de la langue dans les œuvres de l'esprit) ;
- Du pédagogue (instrumentalisation, conception de manuels scolaires), c'est là qu'intervient la notion de standardisation et de normalisation que nous avons évoqué avant.

Pour être plus explicite, la standardisation en matière de linguistique est un acte politique qui consiste à choisir une variété en linguistique parmi plusieurs pour l'ériger en norme de référence pour l'ensemble de la langue alors que la normalisation consiste à mettre des formes linguistiques (phonétiques, graphiques, morphologiques, syntaxiques et lexicales.)

2.3. Les moyens stratégiques :

Il s'agit ici des stratégies à mener :

- Permettre une meilleure rentabilisation des ressources financières, humaines et matérielles disponibles ;
- Prévoir les mécanismes de surveillance de conditions de la réalisation des programmes ;
- Mettre en place les techniques de diffusion et d'implantation de nouvelles normes (législatives et linguistiques.)

Tout cet aménagement ne va pas sans difficultés dues à l'impact de la langue d'origine coloniale. La plupart des langues maliennes quelles que soient leur niveau d'influence sont

coupées en plusieurs morceaux, débordant du coup les frontières administratives et politiques et devenant comme déjà annoncé interétatiques ou transfrontalières. C'est l'exemple du *bambara-dioula-mandinka* qui se parle au Burkina- Faso, en Guinée, au Mali, au Sénégal, en Gambie, en Guinée Bissau ; *le fulfulde-pulaar* qui est la langue la plus répandue sur le continent : Gambie, Nigéria, Sierra Leone, Burkina Faso, Guinée, Mali, Sénégal, Niger, Cameroun, Guinée Bissau, Mauritanie ; *le Songhaï* au Mali au Niger au Bénin et au Nigeria. Il est parlé également au Burkina Faso et dans le sud algérien ; *le Tamashek* au Mali, au Niger, en Algérie et en Lybie...

Pour prendre ces quelques exemples dans l'enseignement parmi tant d'autres, les difficultés sont évidentes. Cette situation fait que l'enseignement des/ en langues nationales constitue aujourd'hui après soixante une année d'indépendance la croix et la bannière. Nous n'occultons pas les timides expérimentations au Mali avec la « pédagogie convergente » et « le curriculum bilingue par compétences » mais l'extension de cet enseignement au niveau secondaire et même à l'ensemble primaire, se heurte à un certain nombre d'obstacle. Il s'agit entre autres de difficultés techniques (le choix pertinent des standards entre plusieurs variantes géographiques, sociales, urbaines et rurales, la mise en place d'une terminologie adéquate, l'élaboration d'outils pédagogiques), psychologiques (le changement des mentalités, la classification de certaines langues jugées trop pauvres tant sur le plan quantitatif que qualitatif), pédagogiques et méthodologiques (la formation de cadres compétents en nombre pour enseigner ces langues). Il faut y ajouter à ces difficultés, la précarité de l'environnement économique, la pluralité des langues maternelles des élèves et la pléthore des effectifs en perpétuelle augmentation. Il reste beaucoup à faire pour l'amélioration des connaissances sur les langues en procédant à leur instrumentalisation par la création et l'élaboration des dictionnaires, des cartes linguistiques fiables ; la rédaction des manuels pour l'enseignement et la formation des adultes sans oublier les livres de lecture pour les jeunes. La création littéraire en langue nationale doit être encouragée afin de promouvoir la traduction des œuvres sur le plan universel.

3. Introduction des langues nationales dans le système éducatif du Mali

Au moment de son accession à l'indépendance en 1960, le Mali héritait d'un système d'éducation marqué du sceau colonial français sous l'égide du Ministère de l'Education Nationale.

Il fallait à priori concevoir et élaborer une nouvelle politique éducative basée sur la formation des ressources humaines qualifiées pour les besoins de développement socio-économique et de

fonctionnement administratif du jeune état indépendant qui, à cette date avait un taux d'inscription très faible.

C'est dans ce contexte de manque, de besoins brûlants que la réforme de 1962 bâti sur cinq principes inscrira ses actions/ innovations, dans l'esprit de la déclaration des autorités de l'époque :

Nous remarquons que sur tous les plans, l'enseignement était inadapté à nos besoins [...] D'où pour notre état souverain, la nécessité absolue et l'urgence de réviser entièrement, son contenu est ses buts de créer un système d'éducation qui réponde à nos nécessités nationales. Le but fondamental de notre réforme est de faire : un enseignement tout à la fois de masse et de qualité, un enseignement mixte, laïc et public, un enseignement adapté aux réalités, un enseignement qui décolonise les esprits...¹⁰

Il s'agit donc ici d'un enseignement baigné dans la culture et les valeurs maliennes.

Parmi ces différentes innovations concernant le réajustement des programmes ; la restructuration des cursus scolaires et des écoles de formations, l'introduction des langues nationales (LN) et leur utilisation fait partie des priorités. C'est pourquoi il est dit dans cette réforme : « Dès que les conditions seraient réunies, l'introduction et l'utilisation des langues nationales dans le système éducatif seraient effectif. »

3.1. Les différentes innovations pédagogiques :

Avant d'aborder les différentes innovations pédagogiques, il est important de faire la différence entre réforme pédagogique, innovations pédagogiques et rénovation pédagogiques. Ici, nous parlerons essentiellement d'innovations pédagogiques, mais il se trouve que dans les contextes didactiques et éducatifs, ces expressions s'emploient, souvent l'une pour l'autre, car elles ont des empois polysémiques et connotés et se rapprochent dans certains contextes, pour manifester les mêmes réalités. Les trois concepts partagent largement de nombreux points communs. Toutefois, il est pertinent de procéder à une clarification de ces différents concepts afin d'éviter les querelles sémantiques et pédagogiques qui ne seront pas fructueuses pour notre recherche.

3.1.1. Qu'est-ce qu'une réforme pédagogique ?

Dans « le Dictionnaire Actuel de l'Education », 2^{ème} édition, Renald Legendre, Guérin, 1993, on peut lire ceci :

Une réforme est un changement majeur, souhaitable et valide d'une situation, d'une chose ou d'une institution, d'un état initial à un état projeté [...] Alors

¹⁰ La réforme d'enseignement d'octobre 1962 au Mali. Article 4 du décret N°235-P G R M du 4 octobre 1962 ;

qu'une réforme s'inscrit nécessairement dans l'optique d'un changement en bien, d'une amélioration, d'une situation présente vers une situation projetée, l'innovation évoque l'incertitude d'un changement dont les résultats présentent des risques puisqu'ils pourraient être bons ou mauvais. »

Dans le Vocabulaire théorique des Sciences de l'Education, il est écrit « la réforme est un changement des institutions scolaires, des matières, des objectifs, des méthodes d'enseignement en vue d'améliorer les résultats en les adaptant d'une part aux conditions actuelles de la science ou de la vie, d'autre part, à la psychologie et à la situation de l'élève. »

Donc, la réforme est un changement majeur qui intervient en tant qu'expression politique d'un Etat/Gouvernement/Nation, dans le système éducatif d'un pays/société en vue d'améliorer le statut d'une situation donnée, d'un état « A » vers un état « B ». Les actions qu'elle engendre s'inscrivent dans la durée à cause de leur envergure et de leur profondeur en vue de modeler un type d'homme pour un modèle de société donnée. Enfin, Ceci a fait dire un chercheur moderne qu'il y a innovation parce que, les demandes du marché, les étudiants, le travail professoral et les connaissances sur le monde changent perpétuellement.

3.1.2. Qu'est qu'une innovation pédagogique ?

Pour P. PELLETIER et J. P. BECHARD (2002), l'innovation pédagogique, est une activité délibérée qui tend à introduire de la nouveauté dans un contexte donné et cherche à améliorer substantiellement les apprentissages des élèves/étudiants en situation d'interaction et d'interactivité.

Cependant, le concept d'innovation pédagogique en relation avec d'autres termes et dans divers contextes n'est pas facile à cerner. C'est pourquoi, F. CROS (1998), dans ses travaux sur le sujet, afin d'éviter les risques de régressions et de contradictions, propose une vision intégrative de ce concept à partir de ses caractéristiques, à savoir : l'idée de nouveau, de changement, d'amélioration, de processus, de motivation/mouvement (la motivation étant ce qui met en mouvement), d'intention (politique/pédagogique/social...), de transformation de projet.

Il est donc évident que tout changement, (réforme ou innovation) implique une nouvelle direction inconnue, incertaine non maîtrisée, moins confortable que l'habitude.

Par rapport aux changements en éducation, la question n'est pas de pouvoir s'adapter mais plutôt de vouloir changer et de l'accepter. Car tout changement porte la promesse d'un renouveau, tout comme toute réforme contient en elle, l'abandon nécessaire du connu et par conséquent, entraîne une certaine perte.

Ainsi, les innovations exigent des efforts d'adaptation et de compréhension partagée, car très souvent elles heurtent les habitudes. C'est la raison pour laquelle elles rencontrent la réticence et le rejet ou des enseignants ou des apprenants ou même de la communauté éducative. Toutefois, la réforme peut comporter un ensemble d'innovations ponctuelles, planifiées, contrôlées, et coordonnées permettant la réalisation des objectifs de ladite réforme. C'est dire que l'innovation s'opère sur tel ou tel aspect du système éducatif, mais pas sur tous les sous-secteurs.

Dans leur mise en œuvre, réformes et innovations sont souvent confondues et intimement liées car ayant les mêmes éléments. Elles partagent le processus global du système.

3.1.3. Qu'est-ce qu'une rénovation pédagogique ?

La promesse de renouveau contenue dans la réforme et l'innovation explique la rénovation pédagogique qui intervient dans les méthodes pédagogiques, les matières d'enseignement, les objectifs d'enseignement, les innovations de pratique d'enseignement et la formation des maîtres.

La rénovation consiste à des réajustements ponctuels, des méthodes, des matières, des objectifs ou des structures.

Si nous faisons une synthèse de ces trois concepts, ils constituent l'ensemble des caractéristiques de la pratique éducative parce que l'éducation reste cette pratique sociale qui évolue avec les transformations et les changements globaux de la société. De ce fait, sa mise en œuvre décrit une succession de problèmes qui se posent à ses acteurs (enseignants), en même temps que d'autres nouveaux se posent à elle-même en tant que pratique.

De toute évidence, c'est le souci d'améliorer l'Education qui justifie et explique l'introduction des nombreuses innovations pédagogiques qui sont intervenues dans les différents sous-secteurs du système éducatif malien soit au plan institutionnel, soit au plan pédagogique soit dans les deux cas.

Il est indiscutable que la volonté constante d'améliorer les performances du système éducatif est restée le seul gage de l'ensemble des acteurs du secteur de l'éducation, de la réforme de 1962 à nos jours. C'est ce qui explique les perpétuels essais, changements, adaptations, rénovations, refondations des programmes et des méthodes pédagogiques. Certains ont pu affirmer que le système éducatif est un champ d'expérimentation et d'application,



d'innombrables innovations pédagogiques, d'ordre institutionnel, matériel, didactique et méthodologique, avec bien sûr des succès mais aussi des insuffisances.

Prenons par exemple l'enseignement du français au fondamental, le cas de la lecture. Les nouvelles méthodes de l'apprentissage du français, langue d'enseignement au Mali, ont été conçues et élaborées dans le but de rénover en adaptant, la pratique aux réalités africaines et maliennes. C'est pourquoi l'on doit se poser un certain nombre de questions.

- Pourquoi le système déploie tant d'efforts pour la maîtrise de la langue ?
- Quelles sont les difficultés majeures dans l'apprentissage des langues en général et du français en particulier ?
- Quelles sont les forces et les faiblesses de ces méthodes en application ?
- Quels résultats peut-on montrer aujourd'hui de l'application de ces pratiques ?

La langue est l'expression de la réalité humaine de l'homme dans son environnement. En cela, elle est porteuse des valeurs de différentes communautés dans leurs diverses activités de développement. Toutefois, il n'y a pas de développement sans éducation. L'éducation demeure le soubassement indispensable de toute société. Aucun pays, aucune société ne peut se développer sans une éducation de qualité. Ainsi, la performance du système d'enseignement d'un pays, est incontestablement son premier indice de développement. Dans ce contexte éducatif, il est établi que la lecture – écriture représente la discipline fondamentale, essentielle et instrumentale de base sur laquelle tous les apprentissages s'appuient.

Paradoxalement, les études et les évaluations faites sur les compétences des apprenants dans cette discipline scolaire de base, attestent que les résultats escomptés sont loin d'être atteints. Ceci constitue une préoccupation majeure à cause de l'importance des compétences communicatives/linguistiques dans la réussite et le progrès de tout système éducatif.

Il est évident que la maîtrise de la lecture- écriture compte parmi les premiers indices de l'apprenant en fin de scolarité primaire (A. BAMGBOSE, 1974). D'après P. GOUGH et C. JUEL (1991), un élève qui présente des difficultés à la fin de la 1^{ère} année du niveau I, a 9 sur 10 de chance de ne pas dépasser la 4^{ème} année primaire. Ce constat scientifique de GOUGH et JUEL est confirmé par E. D. HIRSCH (1996) sur la base d'une étude conduite en France et dans d'autres pays, qui aboutit aux mêmes conclusions.

Ainsi, une vague de nouvelles méthodes d'enseignement du français font leur introduction dans le système : la méthode B.E.L.C (Bureau pour l'Enseignement de la langue et de la Civilisation

Française à l'Etranger), la méthode C.L.A.D (Centre Linguistique Appliqué de Dakar), la méthode G.R.P (Groupe de Recherche Pédagogique), la méthode « MALI » puis I.P.N qui ne sont rien d'autres que la continuation de la méthode G.R.P.

Toutes ses méthodes ont presque les mêmes principes et suivent les mêmes phases dans leur démarche pédagogique avec des variations mineures selon les différents niveaux. Aucune de ces méthodes n'a dépassé une durée de 3ans.

4. Le parcours des langues nationales dans le système éducatif du Mali :

L'utilisation des langues nationales au Mali se traduit dans les grandes actions menées en faveur de l'alphabétisation c'est-à-dire l'appropriation du savoir-faire et du savoir être par les populations, les communautés villageoises (jeunes et adultes) et particulièrement les femmes.

A propos de l'utilisation et de l'importance de la langue, J. POTH (1997) dans son document intitulé *l'enseignement d'une langue maternelle et d'une langue non maternelle* disait :

C'est bien la langue maternelle en effet qui garantit le décollage intellectuel de l'enfant dès le début de la scolarité. C'est elle qui lui apporte cet élément fondamental d'équilibre sans lequel il s'atrophie ; c'est elle qui lui fournit la possibilité de verbaliser sa pensée et de s'intégrer harmonieusement dans le monde qui l'entoure. Oui l'enfant est à l'aise dans sa langue maternelle comme dans les bras de sa mère et en lui refusant la possibilité d'utiliser le support linguistique familier apte à répondre à son besoin fondamental d'expression et de créativité, l'école le place du même coup en situation de régression.

C'est pourquoi, le Mali est resté fidèle à toutes les rencontres internationales sur l'alphabétisation.

- La conférence de Téhéran (1965) qui a décrété la journée Internationale de l'Alphabétisation au 08 septembre de chaque année ;
- La conférence mondiale sur l'Education pour Tous (EPT) de Jomtien (Thaïlande) en 1990 ;
- La conférence des Ministres de L'Education des Etats d'Afrique (1991) à Dakar au (Sénégal) ;
- Le Forum Mondial sur l'Education en 2000 à Dakar au (Sénégal) ;
- La Conférence Régionale sur l'Alphabétisation du 10 au 12 septembre à Bamako (Mali).

Les rencontres nationales, elles aussi se sont multipliées autour de la thématique alphabétisation à travers la création de structures spécialisées.

La journée mondiale de l'alphabétisation a toujours été marquée par de nombreuses et fortes activités dans le sens de son développement. Ainsi, les rencontres suivantes se sont penchées de façon spécifique sur l'alphabétisation. Il s'agit entre autres de :

- Le Séminaire National sur L'Education (1978) ;



- Les Etats Généraux sur l'Education (1989) ;
- Le Débat National sur l'Education (1991) ;
- Le Forum National sur l'Education Non Formelle (1993) ;
- Le Forum National sur la Gestion Décentralisée (2003) ;
- Le Forum National sur l'Education (2001- 2008).

Le succès en alphabétisation a permis d'aller vers l'expérimentation dans le formel. Déjà en 1979 – 1980 des écoles qui utilisent les langues nationales comme langue d'enseignement font leur apparition, conformément aux résolutions fortes de la réforme éducative de 1962. Cette action est l'émanation du décret n°85 PG-RM du 26 Mai 1967 où quatre langues véhiculaires interétatique dans l'ouest africain (bamanakan – fulfulde – songhay – tamashek), ont été dotées chacune d'un alphabet officiel, par une équipe de chercheurs et de spécialistes de langue. Quatre écoles en Bamanakan ont d'abord été expérimentées (banakoroni et Zanabougou à (Ségou), kossa et N'Djifina à (Koulikoro).

L'évaluation faite de cette expérimentation du bamanankan à petite échelle a donné des résultats satisfaisants, ce qui occasionna l'extension à trois autres langues en 1982, il s'agit du fulfulde du songhay et du tamashek. La mise en œuvre de cette pratique a continué jusqu'en 1991 où le Débat National sur l'Education appréciera l'initiative et recommandera sa limitation à 108 écoles pour de nombreuses contraintes.

En 1973, l'Institut National de L'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (INAFLA) fut créé pour devenir en 1975 la Direction Nationale de l'Alphabétisation fonctionnelle et des Langues Appliquée (DNFLA) dans le but de promouvoir l'utilisation des langues nationales dans l'éducation formelle et non formelle et rehausser le taux d'alphabétisation (adultes-femmes). La DNFLA faisait déjà la recherche linguistique et pédagogique. La division DRLP de la DNAFLA est devenue ILAB qui a pris aujourd'hui le nom de Centre National des Ressources de l'Education non Formelle et des Langues Nationales (CNRENF) scindé en Direction Nationale de l'Education non Formelle et des Langues Nationales (DNEFLN) et en Académie Maliennes des Langues (AMALAN).

L'utilisation des Langues Nationales a été assigné au Ministère de l'Education par le Décret 93 - 107/PRM du 16 avril 1993.

Cette disposition est la conséquence des succès enregistrés depuis 1987 à travers l'expérimentation des Langues Nationales dans l'enseignement.



L'éducation bilingue apparaît désormais comme l'une des voies prometteuses à explorer afin d'améliorer la qualité des formations et de l'éducation de base. Il fallait donc se mettre à la recherche ou à l'exploration d'une méthode pédagogique qui permettrait de réaliser aisément ce transfert. C'est justement cette démarche qui aboutit à l'apparition de la pédagogie convergente (PC), avec des innovations pédagogiques de tous ordres. Il s'agit entre autres : de la Pédagogie de Grand Groupe, des Classes à Double Vacation, des Classes à Double Division ou Classes Multigrades, des Ecoles Nomades, des Ecoles Communautaire (ECOM), des Centres d'Education pour le Développement (CED), des Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF), le Concept « un Village, une Ecole), des Medersas ou Ecoles Coraniques.

5. Difficultés de mise en œuvre de l'introduction des langues nationales au Mali

Le système éducatif malien soixante un an après l'introduction des langues nationales connaît de nombreuses difficultés et n'est pas prêt à atteindre les objectifs assignés par la réforme de 1962 et les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Une des causes majeures est l'adoption des mesures de l'ajustement structurel que le Mali, à l'instar de nombreux pays africains, a mis en œuvre dans les années 1980.

Ainsi, ces réductions d'effectifs d'enseignants et ces fermetures de structures de formation, au moment même où le taux de scolarisation a augmenté ont freiné le processus de développement des langues au Mali

Toutes les études menées sur la base des critères et des indicateurs de performance révèlent que les objectifs et les résultats évoqués sont loin d'être des acquis nonobstant les efforts de croissance en termes d'amélioration de l'éducation.

Les objectifs et les résultats non atteints ont des origines diverses et des motifs variés dont les plus marquants sont :

- L'insuffisance des financements dû peut être aux « contraintes financières » induites par la crise mondiale et aussi les ressources nationales limitées ;
- La qualité médiocre de l'enseignement dispensé, compte tenu de la qualification des enseignants qui sont des contractuels, des vacataires, des saisonniers et des fonctionnaires.
- Le déficit dans le fonctionnement des structures ;
- Le déficit de planification et de gestion des ressources humaines – matérielles – financières ;
- L'inadaptation des contenus d'apprentissages par rapport aux réalités locales ;
- Le manque d'efficacité des activités d'apprentissage et des stratégies d'animation pédagogique ;

-L'inadéquation du matériel pédagogique ;

- La non prise en compte du contexte de l'environnement social et culturel de l'apprenant.

Le système éducatif malien a revêtu pédagogiquement plusieurs approches au point de penser que le pays est devenu le champion du monde en la matière.

De la réforme de 1962 à nos jours, parents, et scolaires ont vu défilé une multitude d'approches et de pédagogies : pédagogie des grands groupes, pédagogie convergente, la nouvelle école fondamentale (N.E.F.), le curriculum, la double division, la double vacation, la méthode syllabique etc.

Toutes ses approches pédagogiques sont le produit des partenaires techniques et financiers, comme si les autorités du pays à travers les cadres de l'éducation ne peuvent pas cogiter sérieusement sur l'avenir de l'école Malienne. Tout se passe comme si le Mali est un champ d'expérimentation des politiques éducatives préfabriquées par l'extérieur. La logique qui s'impose aujourd'hui, c'est que, l'éducation n'existe que par la seule voie de la perfusion extérieure.

Que vaut un système éducatif quand ses commanditaires sont extérieurs aux prises de décisions ?

Quel crédit accorder à un système éducatif, dont les acteurs (enseignants) sont de qualités médiocres et disparates : enseignants des collectivités, contractuels, vacataires, saisonniers fonctionnaires... ?

Que vaut le système éducatif quand les écoles privées poussent comme des champignons en ne respectant ni les règlements intérieurs de l'éducation, ni les programmes. ?

Il y a donc un désintéressement notoire des autorités compétentes. Or, l'école est le fer de lance de tout développement socio-économique, culturel et scientifique pour participer au rendez-vous du donner et du recevoir.

Conclusion

La dynamique qui caractérise les situations linguistiques doit être l'élément qui inspire les politiques de l'Etat. L'intégration des langues nationales dans le fonctionnement de l'école, de l'administration, de la justice et des médias est sans nul doute la solution pour l'avenir dans le cadre d'une véritable renaissance nationale. L'avenir des langues nationales dans l'enseignement au Mali a suscité des débats eu égard à son évolution en dent de scie. La mauvaise gestion des ressources humaines qualifiées est un véritable handicap pour la formation des apprenants en langues nationales. Malgré les efforts consentis, il est à constater

que l'enseignement des langues nationales au Mali mérite encore une attention particulière de la part des responsables de l'éducation et des autorités politiques. L'étude révèle que beaucoup reste à faire pour la reconnaissance et la valorisation des langues nationales. Tant que les langues nationales ne seront pas intégrées dans la vie publique de l'Etat à travers l'enseignement, l'administration, les moyens de communication modernes (radiodiffusion, télévision, presse écrite), tant qu'elles ne seront pas utilisées comme instruments de la création littéraire, elles demeureront des piètres instruments pour l'accès à la science et à la technologie comme pour le développement économique et social des populations. La formation des formateurs en langues nationales étant une impérieuse nécessité, l'enseignement des langues nationales doit être continu, c'est-à-dire du fondamental au supérieur en passant par le secondaire. En plus de la rigidité institutionnelle des établissements d'enseignement, les résultats révèlent une insuffisance notoire dans la prise en compte des particularités nationales, ethniques, religieuses, géographiques et individuelles des apprenants. Cette dernière idée n'est pas sans conséquence concernant l'enseignement des langues. Enfin, l'étude recommande que les autorités administrative et scolaire mettent impérativement à la disposition des enseignants de langues nationales, des matériels pédagogiques, didactiques appropriés pour s'acquitter de la tâche qui leur incombe : celle de bien enseigner et bien former les acteurs de développement de demain.

Références bibliographiques

ALEXANDRE Pierre, 1967, *Langues et langage en Afrique noire*, Paris, Payot.

BAMGBOSE Ayo, dir., 1974, *Enseignement et langue maternelle en Afrique occidentale*, Paris, les presses de l'Unesco.

CALVET Jean-Louis, 1987, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Payot. p.300

CROS Françoise, ADAMCZEWSKI Georges, 1998, « L'innovation en éducation et en formation », *Revue française de pédagogie*, [compte-rendu], p.169-170

DIA Mamadou, 2017, « La place des langues nationales dans la formation dispensée par le département de Lettres à la Faculté des Lettres, des Langues et des Sciences du Langage de Bamako », *Lettres d'Ivoire* N°025 de juin, p.221-229.



HIRSH, Erick Donald, 1996, *The Schools We Need and why We Don't Have Them*. New York : Doubleday

HOUIS Maurice et BOLE-RICHARD Rémy, 1976, *Intégration des langues africaines dans une politique d'enseignement*, Paris, ACCT-UNESCO.

NGALASSO, Mwatha Musanji, 2007a, L'impact des politiques sociales dans les stratégies du développement en Afrique, *Africa : Parcerias para o desenvolvimento. Actas do Coloquio*, Lisbonne, Novo Imbondeiro Editores : 47-62.

NGALASSO, Mwatha Musanji, 2007b, La linguistique et sa représentation en Afrique, In VIAUT Alain, *Variable territoriale et promotion des langues minoritaires*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine : 219-250

OUANE, A et GIANZ, C., 2010, *Pourquoi et comment l'Afrique doit investir dans les langues africaines et l'enseignement multilingue. Note de sensibilisation et d'orientation étayée par les faits et fondée sur la pratique*, institut e l'Unesco pour l'apprentissage tout au long de la vie, Hambourg, Allemagne, 74 p.

GUINDO Paul, 2015, Présentation de la politique linguistique du Mali. AMALAN. MEN. PELLETIER Patrick & BÉCHARD Jean-Pierre, (2002), *L'apprentissage organisationnel et les écoles de gestion : le cas des innovations pédagogiques*. Cahier de recherche OIPG no 2002-003, p.13.

POTH Joseph, 1997, *L'enseignement d'une langue maternelle et d'une langue non maternelle. La mise en application d'une pédagogie convergente*, Mons, CIPA (version Afrique).

SOW Alfa Ibrahim, 1997, *Langues et politiques de langues en Afrique noire : l'expérience de l'Unesco*, Pairs, Nubia.